

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LIMITE DE CHARGE SUR LE PONT TASCHEREAU À EAST ANGUS

Sherbrooke, le 10 novembre 2017 – À la suite d'une inspection du pont Taschereau, situé sur la route 214 (rue Angus Nord) au-dessus de la rivière Saint-François à East Angus, et de l'analyse des données recueillies, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports se voit dans l'obligation d'imposer une restriction quant à la limite de charge permise sur cette structure.

Conséquemment, tous les types de véhicules lourds dont la charge excède 12 tonnes ont l'interdiction d'emprunter cette structure dès maintenant.

Le Ministère a procédé à l'installation de la signalisation requise afin d'aviser les camionneurs de la nouvelle limitation et de leur indiquer le chemin de détour à emprunter, via les routes 253 et 108, pour se diriger à East Angus.

Afin de planifier leurs déplacements, les conducteurs de véhicules lourds sont invités à consulter régulièrement le [Québec 511](#) pour connaître les restrictions liées aux charges et dimensions en vigueur sur le réseau routier supérieur.

– 30 –

Pour information : Dominique Gosselin, conseillère en communication
Téléphone : 819 820-3280, poste 44206

Nomba Danielle, conseillère en communication
Téléphone : 819 820-3280, poste 44242